

Ecole La page d'écriture  
666 route des 2 vallées  
69420 Trèves

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE  
du 05/ 11/ 19**

**MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE**

Inspecteur de l'éducation nationale : M COGNET ( excusé)

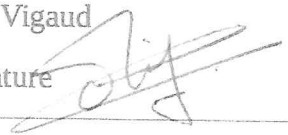
<b>MEMBRES VOTANTS</b>		
<b>NOM</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Directrice de l'école : Mme Vigaud	X	
Maire : Mme Guichard		X
Conseillers au scolaire : Mme Imbert, Mme Rivoiron	X X	
DDEN : M Di Rollo	X	
<b>ENSEIGNANTS DE L'ECOLE</b>		
Mme Allain	X	
Mme Guillermin		X
M Ielo	X	
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>		
M Bolse	X	
M Chapelle		X
M Darocha	X	
Mme Rochigneux (suppléante)	X	
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>		
Atsem : Mme Bouchrit	X	
Responsable périscolaire : Mme Rigaud	X	

Procès-verbal établi le 05/ 11/ 2019

La présidente, directrice de l'école

Nom : Mme Vigaud

Signature

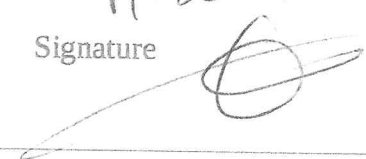


Le secrétaire : Parent d'élève

Nom :

N. BOSLE

Signature



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 05/11/19

### 1 .Présentation du conseil d'école

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019. Le taux de participation s'élève à 68,60 %.

La liste des membres du conseil d'école :

la directrice de l'école: Mme Vigaud

le maire :Mme Guichard

les conseillers aux affaires scolaires :Mme Imbert, Mme Rivoiron

les enseignants de l'école :Mme Allain, M. Ielo ,Mme Guillermin

les représentants de parents :M.Bosle,M.Chapelle,M.Darocha,Mme Rochigneux (suppléante)

le DDEN:M.Di Rollo

La composition et les attributions du Conseil d'école sont rappelées (articles D411.1 et D411.2 du code de l'éducation.

Le calendrier des prochains conseils d'école est le suivant :

-conseil d'école n°2 : jeudi 12 mars à 18H15

-conseil d'école n°3 : jeudi 11 juin à 18H15

### 2 Bilan de la rentrée 2019 .

A ce jour, l'école compte 61 élèves répartis dans 3 classes :

a. 1 classe de PS MS GS qui compte 24 élèves (9,6,9) (Mme Guillermin ,M.Ielo(le mardi) )

b. 1 classe de CP CE1 qui compte 14 élèves (8,6) (MmeAllain)

c. 1 classe de CE2 CM1 CM2 qui compte 23 élèves (7,4,12) Mme Vigaud

Mme Vigaud présente les prévisions d'effectifs pour l'année prochaine .Les effectifs sont stables

PS: 13

MS: 9

GS: 6

CP: 9

Effectif total: 62

CE1: 8

CE2: 6

CM1:

CM2: 4

### 3.Règlement intérieur de l'école

Une rubrique est modifiée :

- Fréquentation de l'école :

L'assiduité est obligatoire dès la maternelle. L'obligation d'assiduité peut être aménagée, à la demande des personnes responsables de l'enfant exclusivement sur les heures de classes prévues l'après-midi.

Nombre de vote contre :0

Nombre d'abstention :0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

### 4. Sorties,projets

Les enseignantes ont prévu une sortie pour chaque période

Période1 :promenade dans les bois

Période 2 : cinéma ,pour l'heure le choix du film n'est pas encore arrêté.

Période3: musée de Saint Romain en Gal .Les classes d'élémentaires feront une visite et un atelier.

Période4 Nous aimerions assister à un spectacle de danse

Période5 Jazz à Vienne

Etant donné le coût des sorties en plus de la participation du sou et de la mairie, l'école fera une opération chocolat fin octobre début novembre.

## 5 . Coopérative scolaire

Présentation du bilan 2018-2019

Total des charges :4332,52€      Total des recettes,4134€

Déficit : -198,53€

La coopérative a plusieurs sources de financement

-subvention du sou des écoles

-de la mairie

-cotisation facultative des familles

-actions de l'école (photos, ventes initiatives )

Pour 2018-2019 la cotisation des familles n'a été que de 50€. Seulement 3 familles ont participé.

Pour l'année 2019-2020, l'équipe enseignante a décidé de dissocier l'appel de cotisation de la lettre de rentrée.

Sur 43 familles, 40 familles ont cotisé. Les dons vont de 2,25 à 20€. Mme Vigaud remercie les 7 familles qui ont fait des dons supérieurs à 10 € .Le montant total des dons se montent à 231,50€.

## 6 . Questions diverses

Mme Rochigneux a été sollicitée par un parent de la classe de Mme Vigaud pour signaler qu'il y avait trop de devoirs.

Bien que ce point ne soit pas une question de conseil d'école, Mme Vigaud souhaite y répondre : les devoirs sont donnés une semaine en avance, de plus il ne s'agit que de mots à apprendre, de leçons ou de poésie.

Quelquefois, à de très rares cas elle a ajouté une ou deux opérations, qui si elles ne sont pas faites à la maison, ont la possibilité d'être faites en classe pendant le jogging d'écriture. Apprendre à s'organiser fait aussi partie de l'apprentissage.

Mme Rochigneux interpelle la mairie au sujet des fournitures scolaires : Comment se fait il que certaines écoles fournissent tous les crayons et que nous nous devons les acheter ?

Mme Vigaud répond que ce fut une décision de l'équipe enseignante, lorsqu'elle fournissait tous les crayons, les enfants arrivaient avec des trousse déjà pleines. Notre budget étant serré, nous avons pris le parti de ne plus mobiliser une part non négligeable de celui-ci dans l'achat de matériel inutile. Par ailleurs le budget alloué à l'école dont faisait référence, Mme Rochigneux est très nettement supérieur au notre.

Fin de séance 20h